

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 24 MAI 2007

L'an deux mille sept,

Le **JEUDI 24 MAI**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel THENARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2007

ETAIENT PRESENTS :

M. THENARD, Maire

MMES et MM. SCHOUVEY, ROUSSY, NICOUD, CENA, BRAWAND, PERRY, Adjoints.

TROUSSEY, DURET, COMPAGNON, GUERIN, GUILLON, GAY, CROMBAC, STALDER, SELMOUNI, JOUBERT, ROBERT, GOJON, CHYPRE. , PREVERAL.

ABSENTS :

MMES et MM. COSANDEY, CERUTTI, CELEYRON, ROSER, ZEREIK, RABALLAND, PESENTI, POTTECK.

Madame Simone ROSER représentée par Madame Mercédès BRAWAND par pouvoir en date du 21 mai 2007

Madame Anne-Marie RABALLAND représentée par Madame Geneviève NICOUD par pouvoir en date du 24 mai 2007

Monsieur Jean-Sylvestre COSANDEY représenté par Monsieur François CENA par pouvoir en date du 21 mai 2007

Monsieur Pascal GUERIN a été nommé secrétaire de séance.

I/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2007

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

II – Ordre du Jour

M. le Maire propose au Conseil Municipal

- de retirer de l'ordre du jour, la première délibération "Projet Chabloux – PAE Programme d'Aménagement d'Ensemble", dans l'attente d'informations des services de l'État concernant les logements aidés.

- d'inscrire en urgence une délibération : "Annulation de la délibération n° 50/07" (Cadeaux de départ en retraite de membres du Personnel Communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de l'ordre du jour proposées.

III - Délibérations

1/ École primaire François Buloz – Travaux de rénovation – Attribution des marchés de travaux

M. Perry, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que, lors de l'approbation du budget 2007, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la rénovation de l'école François Buloz.

Conformément au code des marchés publics, une procédure de marché négocié a été engagée avec publicité préalable dans les journaux habilités pour l'attribution des marchés de travaux des lots 1 (revêtement de sol souple collé), 2 (peinture) et 3 (menuiserie).

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 5 mars 2007 et la personne responsable du marché a procédé à l'analyse des références, compétences et moyens de chaque candidat et autorisé sept entreprises à remettre une offre pour le 27 avril 2007.

Après négociation et au vu d'une proposition de classement des offres réalisée par la personne responsable du marché, la Commission d'appel d'offres a décidé, lors de sa séance du 15 mai 2007, d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

	Entreprises	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Lot 1 - Revêtement de sol souple collé	Falda	78 405.00	93 772.23
Lot 2 - Peinture	Falda	85 729.28	102 532.21
Lot 3 - Menuiserie	Iso Menuiserie	38 000.00	45 448.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient ces entreprises et autorise M. le Maire à signer les marchés et tous documents s'y rapportant.

2/ Location d'un terrain appartenant à l'État de Genève, sis sous le viaduc de Bardonnex

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les services techniques ont dû rechercher un terrain pour entreposer leur matériel, le terrain actuellement utilisé étant devenu indisponible.

L'État de Genève propriétaire de terrain sis sous le viaduc, accepte de mettre à disposition de la Commune les 2 000 m² nécessaires au centre technique municipal moyennant une location de 4 200 euros et ce pour une durée temporaire de trois ans. Le terrain est loué en l'état, les quelques aménagements nécessaires sont supportés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, autorise M. le Maire à signer le contrat de location qui lui est proposé (1 abstention : M. Chypre).

M. Joubert demande que les services techniques veillent à la bonne tenue de ce terrain.

3/ Attributions de subventions

M. le Maire propose à l'assemblée d'attribuer 2 subventions complémentaires à 2 clubs organisant des manifestations prochainement.

Il s'agit :

- D'une subvention de 2 000 euros au club de Basket qui organise le "3x3 Arts de Rue" début juin

- D'une subvention de 5 000 euros au club de Tennis qui organisera l'Open à la fin de l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette proposition, à l'unanimité.

4/ Dénomination de voies

M. Cena, Maire-Adjoint, explique à l'assemblée que la place située au dessus de l'Espace Jules Ferry et la voie latérale Nord et Ouest qui longe la Mairie ne portent de nom officiel ce qui pose des problèmes administratifs, notamment pour la Police Municipale.

Ces espaces étant ouverts au public, il convient de les dénommer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer :

- à l'unanimité, la place située au dessus de l'Espace Jules Ferry : "Place du Marché",

- à la majorité, la voie latérale longeant la mairie : "Passage de la Mairie" (3 voix pour "Passage du square")

5/ Convention avec la Direction Générale des Impôts – Recrutement d'une auxiliaire de renfort pour le recensement et la mise à jour des Bases T.H. des redevables de la Commune

A la demande du Centre des Impôts d'Annemasse, M. Cosandey, Maire-Adjoint, propose à l'assemblée, afin de faciliter le travail de mise à jour des bases servant au calcul de la Taxe d'Habitation de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois par le service des Impôts d'Annemasse, d'accepter la prise en charge de la rémunération, à hauteur du SMIC, d'un agent affecté spécifiquement à cette mission pour une durée d'un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante

6/ Annulation de la délibération n° 50/07

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 50/07 du 26 avril 2007, le Conseil Municipal a accepté l'attribution de cadeaux pour 3 membres du Personnel Communal à l'occasion de leur départ en retraite.

Vu la circulaire préfectorale n° 2001/134 stipulant que "l'administration ne peut procéder au paiement de traitement et indemnités ou à l'octroi d'avantages, dépourvus de base légale", M. le Sous-Préfet demande, par lettre du 11 mai 2007, de bien vouloir annuler cette délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération concernée.

IV – Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément à la délibération n° 32/01 du 2 avril 2001 et aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le relevé des décisions prises par délégation du Conseil Municipal (décisions n° 59/07, et 60/07).

Fait le 1^{er} juin 2007
Le Secrétaire de Séance,
Pascal Guérin